

Appel à propositions pour la région Afrique orientale, occidentale et australe

Générer et mobiliser les connaissances et
l'innovation pour l'apprentissage précoce

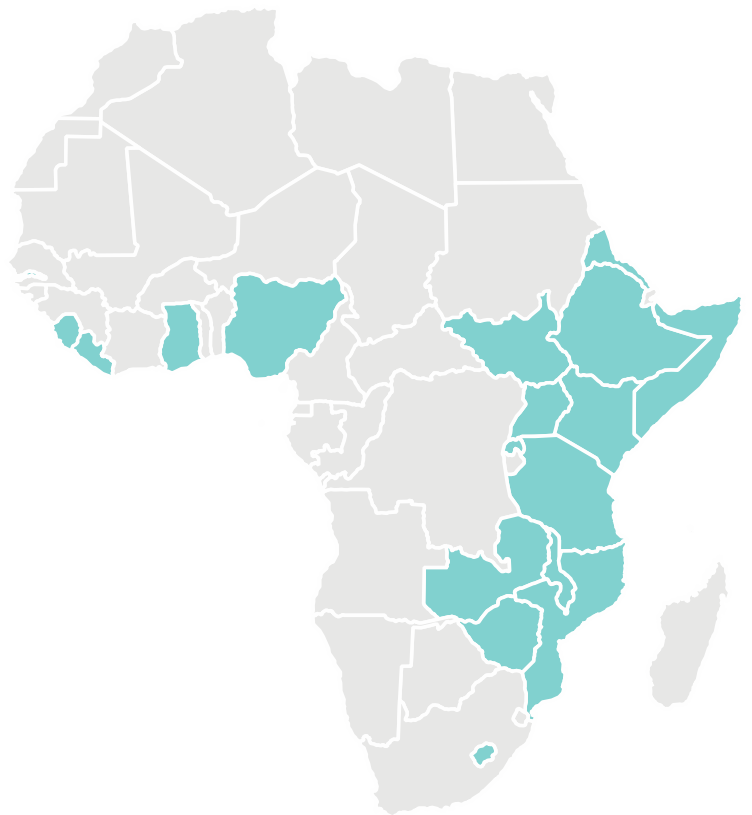


Table des matières

1.	Introduction	1
	Partage de connaissances et d'innovations du Partenariat mondial pour l'éducation	1
	Objectifs de cet appel	2
	Le défi	5
2.	Portée	6
	Concepts centraux de cet appel	7
	Financement et durée	8
3.	Éligibilité	9
4.	Exigences relatives à la proposition	10
	Considérations d'ordre général	10
	Gestion adaptative	12
	Partenariats justes et équitables	12
	Qualité de la recherche	12
	Faire partie du Programme Partage de connaissances et d'innovations	14
5.	Détails sur la soumission de la proposition	14
6.	Critères d'évaluation	19
7.	Processus de soumission et d'examen	21
8.	Demandes de renseignements	22
9.	Échéancier de l'appel	22
10.	Autres considérations	23
11.	Information générale sur le PME et le CRDI	25
	Annexe A	26

1. Introduction

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) et la Fondation LEGO invitent les organisations africaines individuelles ou les consortiums d'organisations menées par une organisation africaine à soumettre des propositions de projets visant à générer et à mobiliser des connaissances afin que les systèmes d'éducation nationaux des pays en développement puissent relever les défis associés à l'atteinte de la cible des objectifs de développement durable (ODD) 4.1 « S'assurer que toutes les filles et tous les garçons ont bien terminé un enseignement primaire et secondaire équitable gratuit et de qualité conduisant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces » et la cible 4.2 « Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ». Plus précisément, cet appel relèvera le défi suivant : En s'appuyant sur des données probantes, générer et mobiliser des preuves sur la manière d'adapter et de mettre à l'échelle les approches qui renforcent un apprentissage précoce de qualité pour tous les enfants, en fonction de la manière dont ils apprennent le mieux, tout en favorisant des transitions en douceur entre le préscolaire et les premières années de l'enseignement primaire.

PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATIONS DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION

Le présent appel s'inscrit dans le cadre du [Partage de connaissances et d'innovations](#) (KIX) du Partenariat mondial pour l'éducation, et est une entreprise conjointe du PME et du CRDI avec un appui de la Fondation LEGO. L'objectif du KIX vise à renforcer les systèmes éducatifs nationaux et à accélérer les progrès éducatifs dans les pays du Sud en comblant les lacunes en matière de connaissances, en améliorant l'accès aux données probantes et en renforçant les systèmes pour appuyer la production et l'utilisation de données probantes et d'innovations dans les pays membres du PME. Pour ce faire, le KIX facilite l'échange direct des connaissances entre les pays par l'intermédiaire de quatre [centres régionaux](#) et finance des projets à l'échelle mondiale et régionale afin de développer et de mobiliser des connaissances pour répondre aux priorités communes en matière d'éducation.

Le KIX cherche en particulier à approfondir les connaissances sur les façons dont les pays membres du PME peuvent adapter et mettre à l'échelle l'impact des approches innovantes dans leurs systèmes éducatifs. Depuis 2019, 36 [projets](#) ont été sélectionnés dans le cadre d'appels à propositions concurrentiels mondiaux et régionaux. Il s'agit de la deuxième phase de l'appel à propositions régional visant à répondre aux [priorités en matière d'apprentissage précoce des pays membres du PME](#) dans la région [Afrique 19 du KIX](#), couvrant les pays anglophones et lusophones d'Afrique orientale, occidentale et australe (voir l'annexe A). L'objectif principal de cet appel est l'apprentissage précoce de qualité, englobant des dispositifs et des programmes d'apprentissage formels ou organisés qui favorisent le développement cognitif, physique, social et émotionnel des enfants âgés de trois à huit ans, ou en d'autres mots, de la maternelle à la 3ème année du primaire.

OBJECTIFS DE CET APPEL

Les objectifs de cet appel régional à propositions sont les suivants :

- Développer les connaissances sur les solutions innovantes aux défis politiques communs liés à un apprentissage précoce de qualité, y compris la transition entre l'éducation préscolaire et les premières années de l'école primaire, et sur la manière dont les impacts positifs de ces innovations peuvent être mis à l'échelle.
- Appuyer l'utilisation de ces connaissances au sein et à travers des systèmes éducatifs pour le développement et la mise en œuvre des politiques, des pratiques et des technologies ; et
- Renforcer les capacités permettant de générer et d'utiliser les connaissances et l'innovation pour l'apprentissage précoce.

La date d'échéance pour la présentation de propositions est le 23 août 2021.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE PRÉCOCE EST UNE PRIORITÉ

L'apprentissage précoce de qualité prépare non seulement les jeunes enfants à réussir à l'école et dans la vie, mais il améliore également l'efficacité et l'efficience des programmes des systèmes éducatifs en favorisant les compétences de base et en renforçant la capacité d'apprentissage des enfants. Les structures d'apprentissage précoce offrent des expériences permettant des interactions stimulantes qui sont essentielles au développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants, les préparant ainsi à réussir dans la vie.

Situation de l'apprentissage précoce dans la région Afrique 19 du KIX

Au cours des trois dernières décennies, l'apprentissage précoce dans les pays d'Afrique orientale, occidentale et australe a connu d'énormes changements. On insiste de plus en plus sur l'importance et le rôle clé de l'apprentissage précoce dans le développement économique et sur la nécessité d'allouer régulièrement davantage de ressources à ce sous-secteur. De plus en plus de pays de la région ont développé ou amélioré leurs politiques d'éducation de la petite enfance (EPE). Ils se sont concentrés sur les compétences fondamentales en lecture et en calcul grâce à l'enseignement dans la langue maternelle pendant les premières années de l'école primaire. Toutefois, l'Union africaine note que l'éducation préscolaire sur le continent est « gravement sous-développée », et qu'elle est caractérisée par des « disparités, une mauvaise gestion et un manque d'uniformité avec les programmes et de liens avec l'enseignement primaire » (Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025). De même, les défis qui sont courants dans les premières années de l'enseignement primaire comprennent la grande taille des classes, des matériels/environnements d'apprentissage inadéquats et une pédagogie et une évaluation qui ne sont pas appropriées pour les jeunes enfants. Ces problèmes se renforcent les uns les autres et conduisent à de faibles résultats d'apprentissage pour les enfants ou entravent leur préparation à la réussite dans les classes ultérieures. Ces lacunes et d'autres importantes faiblesses ont également été signalées dans la [détermination des priorités de la région Afrique 19](#).

Dans l'ensemble, il existe des lacunes dans la préparation des enfants à réussir à l'école primaire, ce qui souligne la nécessité de déterminer, d'innover et de mettre à l'échelle les pratiques rentables fondées sur des preuves pour maximiser la préparation à l'école. Par exemple, le fait de garantir un apprentissage interactif par l'intermédiaire "d'approches ludiques" au niveau préscolaire et dans les premières années de l'école primaire, de fournir un environnement de soutien émotionnel dans les premières années de l'école primaire et de mobiliser les parents pour favoriser les compétences sociales et émotionnelles, l'autorégulation et une nutrition appropriée, peut aider les enfants à s'épanouir dans ces premières années de scolarisation. Ces possibilités sont nécessaires pour tous les enfants, en tenant compte des questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion. Plus précisément, pour repenser l'apprentissage précoce dans ces contextes, il convient de prêter attention aux aspects clés suivants :

a. Qualité du programme et de pédagogie d'apprentissage précoce

Dans toute la région, on s'intéresse de plus en plus à la nécessité d'améliorer les programmes et la pédagogie afin d'exploiter pleinement le potentiel d'un apprentissage précoce de qualité. Par exemple, l'accent mis sur l'utilisation des langues parlées à la maison, l'amélioration de l'accès des enfants à des expériences et des matériels de qualité, des histoires et des chansons qui stimulent et améliorent l'apprentissage, et le renforcement de la capacité des administrateurs scolaires, des parents et des enseignants à fournir des environnements et des expériences stimulants pour un apprentissage holistique. Un élément clé à prendre en compte est [« l'apprentissage par le jeu »](#), qui est au cœur d'une pédagogie d'apprentissage précoce de qualité. En effet, 1).

1) le jeu au cours des années préscolaires permet aux enfants d'explorer, de développer leur imagination et leur créativité et de donner un sens au monde qui les entoure. 2) Les approches d'apprentissage actives et basées sur le jeu dans les premières années du primaire peuvent renforcer les résultats d'apprentissage tout en améliorant la maîtrise des concepts académiques par les enfants et en renforçant leur motivation à apprendre.

Cependant, à la fois dans l'EPE et dans les premières années du primaire, l'apprentissage basé sur le jeu est souvent négligé au profit d'approches éducatives axées sur les études, éclipsant ainsi l'apprentissage social et émotionnel, la créativité et les compétences psychomotrices.

b. Qualité du personnel de l'enseignement précoce

Un enseignement préscolaire et primaire précoce de qualité nécessite un perfectionnement professionnel approprié pour les personnes qui s'occupent des enfants, les enseignants, les dirigeants scolaires et les administrateurs. En outre, les personnes qui s'occupent des enfants, en tant que « premiers enseignants » des enfants, sont les plus grands défenseurs de l'apprentissage des enfants et jouent un rôle important dans la création d'un espace propice à l'apprentissage actif. Il est donc essentiel de continuer à soutenir les enseignants, les dirigeants scolaires et les personnes s'occupant des enfants et à leur donner les moyens de jouer un rôle actif dans l'apprentissage et le développement des enfants à l'école, à la maison et dans la communauté, dans le cadre de leurs expériences quotidiennes.

Faciliter l'apprentissage par l'expérience pour l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire précoce par l'intermédiaire d'approches ludiques nécessite d'améliorer et d'élargir la formation du personnel. Les enseignants dans les premières années de l'école primaire ont besoin de soutien pour comprendre et mettre en œuvre l'apprentissage par le jeu dans un cadre d'apprentissage plus officiel. Les administrations et les cadres scolaires dans les

classes d'EPE et de primaire doivent être flexibles pour permettre aux enseignants d'expérimenter différentes approches en fonction de leur jugement professionnel sur les besoins d'apprentissage individuels; un cadre rigide peut compromettre l'autonomie des enseignants, une composante clé du professionnalisme. Compte tenu des différents défis contextuels de la région, les approches en matière de perfectionnement professionnel des enseignants devraient inclure le mentorat, le soutien et le renforcement des capacités afin de mieux comprendre comment les enfants apprennent le mieux à tous les niveaux, y compris l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire précoce.

c. Préparation à l'école et transition vers l'école primaire

Le passage du niveau préscolaire à l'école primaire exige des enfants qu'ils s'adaptent à de nombreux changements sur le plan émotionnel et dans leur environnement physique. La transition peut être plus difficile pour les enfants issus de populations marginalisées et ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux. Les programmes efficaces de préparation à l'école qui cherchent à promouvoir une transition en douceur doivent maintenir un programme ouvert et holistique pour le développement global en plus de l'alphabétisation et de l'apprentissage du calcul émergents pour la suite de la scolarité.

Alors que les politiques de transition ont été à l'ordre du jour de nombreux pays de la région au cours de la dernière décennie, il existe peu de recherches sur la façon dont les enseignants, les administrateurs scolaires, les membres de la communauté, le gouvernement local et le gouvernement central peuvent concevoir, mettre en œuvre, gérer et surveiller les transitions. Il existe des lacunes dans les connaissances sur la manière de concevoir l'apprentissage, y compris les programmes, les pratiques d'enseignement et les environnements d'apprentissage, qui favorisent des approches développementales, expérientielles et basées sur le jeu pour les enfants dès le début de l'école primaire.

LE DÉFI

Générer et mobiliser des preuves sur la base de données probantes sur la manière d'adapter et de mettre à une échelle plus grande les approches qui renforcent un apprentissage précoce de qualité pour tous les enfants, et ce, en fonction de la meilleure façon dont ils apprennent, et tout en favorisant des transitions en douceur entre le pré scolaire et les premières années de l'enseignement primaire.

Possibles questions sous-jacentes

- i. Comment renforcer les mécanismes et cadres existants pour améliorer la préparation à l'école et la transition du niveau préscolaire à l'école primaire?
- ii. Comment des approches pour l'apprentissage par le jeu, éprouvées ou prometteuses, peuvent-elles être adaptées et mises à l'échelle dans des contextes à faibles ressources, en promouvant l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion?
- iii. Comment renforcer la capacité des parents, des personnes s'occupant des enfants, des communautés et des dirigeants scolaires à améliorer l'apprentissage par le jeu et à soutenir la transition du préscolaire à l'école primaire?
- iv. Comment améliorer le programme, l'évaluation et les environnements d'apprentissage dans les premières années et au début de l'école primaire pour qu'ils correspondent mieux à la manière dont les jeunes enfants apprennent le mieux?
- v. Comment renforcer la capacité des enseignants à améliorer l'apprentissage par des approches ludiques et comment adapter les modèles existants de perfectionnement professionnel des enseignants à l'échelle nationale, du district ou de l'école?

2. Portée

Les projets financés dans le cadre de cet appel s'appuieront sur des approches existantes, prometteuses ou éprouvées, qui permettent de relever le défi et permettront ce qui suit :

- adapter et mettre à l'épreuve ces approches pour évaluer comment mettre à l'échelle les répercussions positives dans les pays membres du PME;
- mobiliser les connaissances et renforcer les capacités afin que les approches puissent être appliquées dans les politiques et les pratiques.

Les projets financés dans le cadre de cet appel ne financeront PAS la mise en œuvre des approches

Les projets relèveront le défi, en s'appuyant sur des initiatives existantes ou des approches innovantes qui ont le potentiel d'être mises à plus grande échelle. Les approches peuvent être prometteuses ou déjà éprouvées. Les initiatives et approches doivent être appropriées et évolutives selon les contextes de la région. Les propositions devront adapter et tester davantage ces innovations, en examinant comment leur impact peut être efficacement mis à l'échelle pour relever le défi.

Les projets peuvent être centrés sur l'échelon national, infranational ou régional. Les approches innovantes peuvent provenir de pays membres du PME ou d'autres pays. À l'origine, elles peuvent avoir été développées pour répondre à des besoins nationaux ou internationaux.

Le KIX soutient l'échange de connaissances entre les pays membres du PME. Dans le cadre de cet appel, les projets doivent être axés sur deux ou plusieurs pays énumérés à l'annexe A, et se dérouler dans ces pays. Les projets doivent faciliter la mobilisation des connaissances dans et entre les pays.

CONCEPTS CENTRAUX DE CET APPEL

Développer et mobiliser les connaissances : les subventions régionales du KIX doivent être conçues pour développer les connaissances et l'innovation en apportant des données probantes. Elles doivent être centrées sur les problèmes et orientées vers l'action. Elles devraient également identifier et s'engager de manière créative avec les utilisateurs pertinents de la connaissance et de l'innovation. Les projets doivent faire participer l'ensemble des parties prenantes du système éducatif pour faire en sorte que la recherche soit pertinente et facilement accessible aux fins de son utilisation dans les politiques et les pratiques. Le CRDI désigne ce type de projet par le terme « recherche pour le développement »

L'innovation : Aux fins du présent appel, le terme « innovation » fait référence à un ensemble d'outils, de pratiques, de technologies, de politiques, de programmes, de méthodologies ou d'interventions qui peuvent être utilisés pour relever le défi. L'innovation peut consister en un ensemble de mesures qui apportent des solutions. L'élément innovant peut être l'ensemble d'éléments qui les rend efficaces.

Une approche critique de la mise à l'échelle de l'impact : Ces projets étudieront comment des approches innovantes peuvent apporter d'importants changements positifs dans les systèmes éducatifs en échelonnant leur impact de manière optimale. Toutefois, il est recommandé d'adopter une approche critique de la mise à l'échelle dans le cadre des propositions. La mise à l'échelle ne consiste pas seulement en un élargissement ou en une augmentation de la couverture d'une intervention. La mise à l'échelle est le processus d'amélioration de l'élargissement, de l'ampleur, de la qualité, de l'équité, ainsi que de la

viabilité des changements, des avantages et des solutions que les innovations apportent aux systèmes éducatifs. Les propositions doivent anticiper les compromis potentiels, voire les conséquences négatives des innovations lors de la mise à l'échelle. Les décisions concernant une mise à l'échelle doivent être dûment justifiées à la lumière des données probantes et des points de vue de ceux qui pourraient être touchés ([pour en savoir plus, voir Gargani et McLean, 2017](#)).

Développer les connaissances sur la mise à l'échelle et pour la mise à l'échelle : Les subventions **ne soutiendront pas** la mise en œuvre à grande échelle des innovations désignées; elles **financeront** la recherche pour le développement afin de produire des preuves pour leur mise à l'échelle. Cela peut comprendre : 1) les mesures pour adapter et améliorer les innovations selon les besoins contextuels des pays sélectionnés; 2) l'élaboration et la validation de moyens et de modèles pour leur mise à l'échelle; 3) le soutien au renforcement des capacités des parties prenantes qui adapteront, adopteront et mettront à l'échelle les innovations; 4) l'évaluation des résultats. Étant donné la durée relativement courte des projets financés dans le cadre de cet appel, les promoteurs doivent être sélectifs quant aux questions critiques des processus de mise à l'échelle sur lesquelles ils se concentreront.

FINANCEMENT ET DURÉE

Les responsables du programme KIX affecteront 5 millions CAD dans le cadre de cet appel, et les projets individuels recevront un financement compris entre 700 000 CAD et 1 million CAD.

Ces projets peuvent durer 22 mois au maximum.

Les propositions jugées de grande qualité, mais qui n'ont pas été approuvées pour un financement, peuvent être conservées pendant 12 mois supplémentaires, selon les autorisations accordées aux candidats, dans l'éventualité où des fonds supplémentaires seraient disponibles.

3. Éligibilité

Cet appel donne la priorité au financement des organisations africaines. Les propositions doivent démontrer que l'organisation qui fait la demande subvention travaille et entretient des relations avec les parties prenantes concernées de l'éducation dans les pays cibles. L'organisation du candidat ou l'organisation principale ou toute autre organisation qui conclut un accord de subvention avec le CRDI dans le cadre d'un consortium doit être constituée en personne morale juridique et avoir la capacité d'administrer des fonds étrangers.

Les propositions peuvent être soumises par des organisations individuelles ou par des consortiums comprenant jusqu'à trois organisations travaillant ensemble. Les candidats des organisations qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité seront éliminés lors de la première étape de l'examen des propositions.

Organisations individuelles :

Parmi les organisations éligibles, on peut citer, entre autres, les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les universités, les think tanks, les associations et les secrétariats de réseaux, les organismes à but non lucratif ou les entités du secteur privé, avec enregistrement légal indépendant dans un pays africain. Pour que les organisations ayant des bureaux sur plusieurs continents soient admissibles à cet appel, leur siège doit se trouver dans un pays africain.

Consortiums :

- Les consortiums peuvent compter jusqu'à trois organisations.
- L'une des trois organisations doit être désignée comme organisation principale. L'organisation principale doit répondre aux critères d'admissibilité énumérés ci-dessus pour les organisations individuelles. Elles doivent également avoir la capacité de coordonner et de subventionner les autres organisations.
- Les autres membres du consortium peuvent être des organisations d'Afrique; des bureaux nationaux, régionaux ou internationaux d'organisations multilatérales; des organisations non gouvernementales internationales; ou d'autres organisations de l'extérieur de l'Afrique.

Secteur privé : les propositions provenant des entités du secteur privé ou comprenant des partenaires du secteur privé sont les bienvenues. Ces demandes doivent démontrer

comment les ressources du secteur privé - savoir-faire financier ou technique - contribueront au projet, en partenariat avec d'autres.

Qui N'EST PAS admissible?

- Les particuliers.
- Les ministères et organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles au financement, mais peuvent participer à des projets.
- Les fournisseurs à but lucratif de services éducatifs de base.

4. Exigences relatives à la proposition

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- Les propositions doivent clairement présenter les résultats attendus liés aux objectifs de cet appel.
- Les propositions doivent répondre au défi décrit dans la section 2. Les propositions doivent présenter un cas sur les approches existantes qui pourraient être pertinentes pour relever le défi dans les systèmes éducatifs d'au moins deux des pays énumérés à l'annexe A. Une justification valable doit inclure la pertinence par rapport au défi, aux contextes et aux priorités politiques, les données probantes existantes sur les résultats (pour qui et dans quelles circonstances), les sexospécificités, l'équité et l'inclusion, le rapport coût-efficacité et la durabilité.
- Les propositions doivent présenter une méthodologie rigoureuse et pratique permettant de générer des connaissances. Celles-ci devraient comprendre des mesures visant à adapter et à éprouver les approches innovantes sélectionnées pour répondre aux besoins contextuels des systèmes éducatifs des pays de l'annexe A dans lesquels elles seront mises en œuvre, ainsi qu'à définir les questions de mise à l'échelle, les approches et les mécanismes de prestation à mettre à l'essai en priorité.
- Les propositions doivent présenter des stratégies de mobilisation des connaissances, tout en précisant la façon dont le projet fera participer les parties prenantes concernées et leur répondra tout au long du projet, afin d'assurer la pertinence, la qualité et la possibilité de renseigner l'élaboration des politiques et la pratique.

- Les propositions doivent présenter une équipe de projet disposant d'un éventail approprié de compétences pour assurer le succès du projet, notamment des compétences en matière de recherche, d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion, de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) et de mobilisation des connaissances.
- Les propositions soumises par un consortium doivent fournir une justification expliquant pourquoi le consortium s'est réuni afin de mettre en œuvre le projet et décrivant le rôle et la valeur ajoutée fournis par chaque organisation membre. Les consortiums doivent décrire les mécanismes de gouvernance et de coordination qu'ils utiliseront pour produire un travail de grande qualité et appuyer des partenariats justes et équitables. Le CRDI peut, à titre exceptionnel et à sa seule discrétion, envisager d'accorder des subventions distinctes à plusieurs membres de consortiums.

Égalité des genres, équité et inclusion

L'égalité des genres, l'équité et l'inclusion font partie des valeurs fondamentales pour le KIX, le CRDI, le PME et la Fondation LEGO. Tous les projets financés doivent tenir compte des sexospécificités¹, y être sensibles² ou être sexotransformateurs³. Les propositions qui ne tiennent pas compte des sexospécificités⁴ **ne seront pas** prises en considération.

L'équité dans l'éducation désigne la juste répartition des ressources, des possibilités et des résultats en matière d'éducation au sein des sociétés et entre celles-ci. L'éducation inclusive est un processus qui comprend la transformation des écoles et autres centres d'apprentissage pour qu'ils puissent accueillir tous les enfants - y compris les enfants de sexes différents, les étudiants issus de minorités ethniques et linguistiques, les populations rurales, les personnes touchées par le VIH et le sida, et celles qui souffrent de handicaps

1 La sexospécificité (les expériences différenciées et intersectorielles des femmes, des hommes, des garçons, des filles et des personnes de tous les sexes) est prise en compte dans la justification du projet de recherche et est abordée dans la conception et la méthodologie du projet.

2 La sexospécificité est prise en compte dans la justification, la conception et la méthodologie du projet de recherche, et fait l'objet d'une analyse rigoureuse pour éclairer la mise en œuvre et la communication et influencer les stratégies.

3 Examine, analyse et établit une base de données probantes pour éclairer les changements pratiques à long terme dans les relations de pouvoir et les normes structurelles, les rôles et les inégalités qui définissent les expériences différenciées d'enfants et d'adultes de tous les sexes. La recherche sexotransformatrice a pour but de mener à un changement durable par l'action (partenariats, sensibilisation et interventions, par exemple).

4 Le projet traite tous les genres de la même manière, tout en ignorant les différences biologiques sexuelles et historiques ainsi que le contexte des identités de genre. Le projet ne reconnaît pas les besoins distincts des filles et des garçons en matière d'éducation et le fait que leur participation à l'éducation est motivée par des obstacles et des contextes sociaux, culturels, économiques et politiques particuliers.

et de difficultés d'apprentissage. Les considérations de genre et d'équité doivent être transversales dans la proposition, y compris dans la justification, la conception, les résultats attendus, la collecte de données, l'analyse, l'interprétation et les processus de mobilisation des connaissances.

GESTION ADAPTATIVE

Les projets financés dans le cadre de cet appel devront intégrer une approche de gestion adaptative pour au moins deux raisons. Tout d'abord, il peut y avoir des éléments nouveaux dans la conception du projet et les stratégies de mobilisation des connaissances.

Deuxièmement, les propositions élaborées pendant la **pandémie de COVID-19** peuvent poser un défi pour la planification future, en particulier pour les projets qui se dérouleront dans plusieurs pays. Les propositions doivent présenter un plan de démarrage des activités du projet dans le contexte de la COVID-19, des observations sur **les effets potentiels à court et à long terme de la pandémie** sur le projet, et la manière dont les adaptations seront planifiées et gérées.

PARTENARIATS JUSTES ET ÉQUITABLES

L'un des aspects uniques de cet appel est le fait que les organisations doivent établir et développer des partenariats justes et équitables du début à la fin du projet avec les parties prenantes locales concernées, en les faisant participer, le cas échéant, tout au long du projet, en respectant leurs connaissances et leur expertise, et en adoptant une approche adaptative qui réponde au contexte local. Les propositions doivent décrire les processus permettant d'établir des partenariats justes et équitables. Les parties prenantes à l'échelle locale peuvent notamment comprendre des directeurs d'école et des enseignants, des personnes s'occupant des enfants et des enfants, des groupes locaux d'éducation et des syndicats d'enseignants, des responsables locaux et des fonctionnaires du ministère de l'Éducation, des partenaires du développement et des décideurs politiques. Des partenariats justes et équitables doivent également être établis entre les membres du consortium si plusieurs organisations travaillent à la mise en œuvre du projet.

QUALITÉ DE LA RECHERCHE

Les projets financés dans le cadre de cet appel devront répondre aux normes de qualité exprimées dans le [cadre Qualité de la recherche plus \(QR+\) du CRDI](#). Les propositions

doivent être rigoureuses sur le plan méthodologique, originales et pertinentes. Elles doivent également être conformes à l'éthique, tenir compte de l'équité, de l'inclusion et des sexospécificités, et être bien positionnées pour être utilisées par les différentes parties prenantes.

FAIRE PARTIE DU PROGRAMME PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATIONS

Les projets financés dans le cadre de cet appel feront partie du Programme Partage de connaissances et d'innovations. Ils seront invités à participer à des activités conjointes d'apprentissage et de synthèse avec d'autres projets, et à étendre leurs stratégies de mobilisation des connaissances avec des centres régionaux. Ils devront relier leurs résultats au cadre de résultats du KIX et suivre certains résultats communs dans leurs stratégies de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Les promoteurs doivent envisager d'allouer au moins 12 jours à ces activités du KIX dans leurs plans et budgets.

5. Détails sur la soumission de la proposition

Toutes les demandes doivent être soumises en français ou en anglais, en utilisant [l'application en ligne du CRDI](#). Les éléments du formulaire de demande en ligne sont décrits ci-dessous.

Dans le cadre de la demande en ligne, les candidats seront invités à fournir :

- Titre du projet
- Pays visés
- La durée du projet
- Résumé de projet en langage clair
- Coordonnées du chargé de projet et des co-candidats (le cas échéant)
- La justification du consortium (le cas échéant).

Les candidats sont vivement invités à se renseigner sur les ressources permettant d'aborder de manière appropriée l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion dans la proposition de projet, par exemple ce [Guide pour l'intégration des sexospécificités dans votre proposition](#).

Les propositions doivent aborder les points suivants dans la demande :

Détermination du problème et contexte (max. 1 500 mots)

- Indiquez clairement le problème qui sera traité ou l'occasion qui sera saisie dans votre projet; en quoi il comble un manque de connaissances important en rapport

avec le défi; comment il traite les questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion relatives à ce défi; comment le projet répond aux priorités particulières relevées en matière d'éducation des pays membres du PME sélectionnés, y compris leurs plans pour le secteur de l'éducation.

- Présenter le contexte dans lequel s'inscrit le projet proposé, ainsi que la documentation pertinente.
- Justifiez le choix des approches innovantes choisies qui devront être adaptées et l'objet d'essais supplémentaires.

Objectif et résultats escomptés (max. 1 000 mots)

- Énoncez clairement les objectifs du projet proposé⁵ et les questions de recherche, adaptées et peaufinées au vu des objectifs du présent appel, et répondant directement au défi.
- Décrire ce que le projet proposé produira en ce qui concerne les extrants, ainsi que les résultats et l'incidence souhaitée auxquels il contribuera; expliquer la façon dont il enrichira les connaissances existantes des systèmes éducatifs.
- Décrivez comment les objectifs du projet proposé traitent et touchent les questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion et leurs causes sous-jacentes.

Conception et méthodologie du projet (max. 1 500 mots)

- Décrivez la conception de l'étude, le cadre conceptuel, les méthodes et le type d'analyse.
- Décrivez l'approche de gestion adaptative du projet et la manière dont il permettra de gérer les risques, y compris ceux liés à la COVID-19.
- Indiquez comment les considérations relatives à la sexospécificité, à l'équité et à l'inclusion seront intégrées dans tous les éléments de la conception et de la méthodologie du projet.

⁵ Les objectifs généraux et précis du projet devront également être indiqués. L'objectif général doit indiquer l'objectif de développement que l'on souhaite atteindre relativement au défi politique. Les objectifs particuliers doivent indiquer les types précis de connaissances à produire, la politique, la pratique ou l'innovation qui pourraient être améliorées grâce à ces connaissances, en précisant les parties prenantes qui seront touchées, et les capacités à renforcer. La réussite du projet sera jugée par rapport aux objectifs précis à la fin du projet.

- Indiquez comment les parties prenantes locales concernées participeront à des partenariats justes et équitables au cours du projet.
- Décrivez les risques liés à l'atteinte des objectifs du projet, ainsi que les stratégies d'atténuation de ces risques.

Stratégie de mobilisation des connaissances (max. 700 mots)

- Expliquez la façon dont les activités et les extraits du projet mobiliseront les utilisateurs potentiels des connaissances - dont les ministères de l'éducation - de manière régulière; des stratégies visant à s'assurer que les résultats de la recherche seront utilisés par les parties prenantes concernées; et des résultats potentiels du projet en matière d'élaboration des politiques et de renforcement des capacités.

Considérations relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion (max. 500 mots)

- Exposez la façon dont le projet aborde les thèmes de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion, et la manière dont ceux-ci sont intégrés dans la conception de l'étude, les méthodes, l'analyse, les extraits, les résultats et les répercussions éventuelles.
- Parlez du niveau du continuum d'intégration de la sexospécificité tout au long du projet tel qu'il est décrit dans la section 4 sur la sexospécificité, l'équité et l'inclusion.
- Discutez des répercussions probables de la résolution du problème sur différents groupes de la région, tels que les personnes de sexes différents, les minorités ethniques et linguistiques, les populations rurales, les personnes touchées par le VIH et le sida, les personnes handicapées et les difficultés d'apprentissage.

Éthique de la recherche (max. 500 mots)

- Précisez les éventuelles questions d'ordre éthique en lien avec la recherche proposée et les mesures qui seront prises pour veiller à ce que les normes éthiques les plus élevées soient respectées et à ce que les participants à la recherche bénéficient d'une protection. De plus, consultez l'[Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#).
- Déterminez l'organisme institutionnel ou national d'éthique de la recherche qui assurera l'examen et la surveillance de l'éthique. Veuillez noter qu'avant d'entamer la

recherche, les candidats devront obtenir une approbation en matière d'éthique, et se conformer aux conditions stipulées dans l'accord de subvention.

Suivi, évaluation et apprentissage (max. 700 mots)

- Fournissez une théorie du changement, un cadre des résultats et un aperçu des mécanismes, des méthodes et des données probantes qui seront utilisés pour évaluer l'état d'avancement du projet.
- Discutez de la manière dont le suivi, l'évaluation et l'apprentissage intégreront et évalueront les questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion.

Capacités de l'équipe de projet (max. 1 000 mots)

- Énumérez les membres de l'équipe, leurs fonctions et leur expertise en rapport avec le projet (recherche, apprentissage précoce, facilitation de l'apprentissage, égalité des genres, équité et inclusion, SEA et mobilisation des connaissances).
- Donnez un aperçu des antécédents de l'organisation (ou du consortium) par rapport au rôle envisagé dans le cadre du projet.

Documents supplémentaires

En plus de la proposition, les candidats sont tenus de soumettre :

1. Les coordonnées du candidat principal et des membres du consortium, le cas échéant.
2. Le formulaire [Profil administratif d'une institution](#) à remplir par le candidat principal, ainsi qu'une copie de l'enregistrement légal de l'organisation;
3. Un budget approximatif qui comprend une ventilation des coûts par poste budgétaire effectuée à l'aide du [modèle de budget du CRDI](#). Remplir tous les onglets, sauf l'onglet Sommaire qui sera généré automatiquement. Enregistrer le budget dûment rempli et signé en format PDF et le joindre à la demande. Pour obtenir une liste des dépenses admissibles, veuillez consulter les « [Lignes directrices du CRDI pour les](#)

[dépenses de projet admissibles](#)⁶ ». Pour obtenir des renseignements généraux, consultez les [Lignes directrices générales du CRDI en matière de financement](#)⁷.

Veillez ajouter, sous les onglets « Contributions des bailleurs de fonds » et « Contributions locales », les informations pertinentes à la proposition sur tout financement de contrepartie ou sur les ressources supplémentaires exploitées.

4. Un curriculum vitae de deux pages du candidat principal ayant une expérience pertinente et des personnes-ressources clés des autres organisations dans le cas d'un consortium.

En soumettant cette proposition, le demandeur et les sous-bénéficiaires confirment que leur reconnaissance des [conditions applicables](#) de la convention de subvention, reconnues et acceptées, fait partie intégrante de la demande de financement. Le candidat accepte également de se conformer aux [Principes du CRDI en matière d'éthique de la recherche](#), à la [Politique de libre accès du CRDI](#) et à l'[Énoncé des principes des données ouvertes du CRDI](#) pour pouvoir poursuivre.

⁶ Pour accéder au lien vers « Partie 2 de l'accord de subvention » situé dans ce document, veuillez visiter : <https://idrc-crdi.smapply.io/protected/resource/eyJ0ZnJlljogOTU1OTE0ODQsICJ2cSI6IDE0NDcxM30/>

⁷ Pour les versions les plus récentes du matériel en hyperliens dans ce document, veuillez plutôt vous référer aux hyperliens situés dans cet appel à propositions détaillé

6. Critères d'évaluation

Un groupe d'experts indépendant évaluera les propositions à l'aide des critères d'évaluation et de la pondération des critères (en pourcentages) indiqués ci-dessous.

Critères d'évaluation	%
<p><i>Pertinence et probabilité d'obtention d'un impact</i></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La proposition répond au défi<input type="checkbox"/> La proposition aborde au moins l'un des sous-thèmes potentiels de l'énoncé du défi.<input type="checkbox"/> La proposition met l'accent sur les problèmes de mise à l'essai et d'évaluation de l'extensibilité d'une innovation qui est bien justifiée, faisable et rentable dans le contexte des pays membres du PME sélectionnés.<input type="checkbox"/> La proposition présente des stratégies convaincantes, y compris la participation des parties prenantes, des approches d'engagement politique et des liens avec les processus de planification de l'éducation, pour l'adoption des résultats des projets dans certains pays de l'annexe A.<input type="checkbox"/> La proposition met en évidence le défi de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion et présente une stratégie convaincante pour relever ce défi.	30
<p><i>Conception et méthodologie du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La proposition présente une conception convaincante permettant d'obtenir des résultats pertinents et importants dans le cadre de la période de financement (maximale) de 22 mois.<input type="checkbox"/> Le projet dispose d'une méthodologie appropriée pour aborder les questions de recherche.<input type="checkbox"/> La proposition comprend des stratégies claires de gestion adaptative et d'atténuation des risques.<input type="checkbox"/> La proposition cerne les principaux enjeux éthiques et les moyens de les aborder, y compris la manière dont la surveillance éthique sera gérée.	30

<p><i>Considérations relatives à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'égalité des genres, l'équité et l'inclusion sont prises en compte à toutes les étapes du projet, y compris la conception, les résultats escomptés, la collecte, l'analyse, l'interprétation de données et les processus de mobilisation des connaissances. 	15
<p><i>Capacités organisationnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le candidat possède une solide expérience pertinente qui convient à la tâche proposée. <input type="checkbox"/> L'équipe fait preuve de capacités dans les domaines suivants : systèmes éducatifs; recherche appliquée; questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion; suivi, évaluation et apprentissage; et mobilisation des connaissances. <input type="checkbox"/> La proposition explique comment l'équipe coordonnera son travail dans plusieurs pays, assurera des partenariats justes et équitables. <input type="checkbox"/> Pour les consortiums, la proposition présente des mécanismes de gouvernance et de coordination efficaces à utiliser. <input type="checkbox"/> Le demandeur démontre qu'il a la capacité d'obtenir des résultats dans le délai du projet. 	15
<p><i>Suivi, évaluation et apprentissage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La proposition comprend une théorie du changement et un cadre de résultats avec les réalisations, les résultats et les retombées prévues. <input type="checkbox"/> La proposition comprend une stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour aider l'équipe à suivre les progrès, à s'adapter, à obtenir des résultats et à produire des rapports. 	10
<p><i>Total</i></p>	100

7. Processus de soumission et d'examen

Les demandes doivent être présentées au plus tard le 23 août 2021 à 23 h 59 (HAE). Les demandes reçues après la date butoir ne seront pas prises en considération. Toutes les demandes doivent être soumises, en français ou en anglais, au moyen du [formulaire de demande en ligne](#).

Le processus d'examen comprendra les étapes suivantes :

1. Vérification des critères d'admissibilité et de l'exhaustivité de la proposition : le CRDI examinera toutes les propositions soumises pour s'assurer qu'elles satisfont aux critères d'admissibilité, que chaque section de la demande est remplie et que tous les documents d'appui requis sont inclus. Les demandes incomplètes et celles ne satisfaisant pas aux critères d'admissibilité ne seront pas retenues.
2. Première présélection des propositions admissibles : Dans le cas d'un grand nombre de propositions soumises, le CRDI examinera les propositions admissibles en fonction des critères d'évaluation présentés dans la section 7 et présélectionnera les 15 meilleures propositions qui seront envoyées au Groupe d'évaluation indépendant (CEI) du KIX.
3. Évaluation et classement des propositions retenues par le CEI : Les membres du CEI examineront les propositions retenues en fonction des critères d'évaluation dans la section 7. Chaque proposition sera examinée par au moins deux experts. Les propositions seront classées en fonction de leur notation et des discussions subséquentes du CEI. Le CEI recommandera les propositions jugées de qualité suffisante pour recevoir un financement du KIX.
4. Recommandation d'un ensemble de projets : Le CRDI sélectionnera un ensemble de propositions jusqu'à concurrence du budget maximum de l'enveloppe de financement disponible pour l'appel à partir de la liste des demandes recommandées du CEI, qui sera soumise à l'approbation du Comité de direction du KIX. Dans la mesure du possible, cet ensemble équilibrera la diversité thématique, géographique et des candidats. Le CRDI analysera également les budgets et l'optimisation des ressources proposés.
5. Approbation du Comité de direction : Le comité exécutif de KIX donnera l'approbation finale des projets financés dans le cadre de cet appel.

6. Le CRDI se réserve le droit de demander aux candidats retenus d'apporter des changements en fonction des commentaires du CEI et du CRDI, au besoin. Le CRDI peut également faciliter une interaction additionnelle avec les représentants du KIX dans les pays membres du PME afin de mieux adapter la proposition sélectionnée aux réalités du pays.
7. Le CRDI conservera les propositions de premier plan jugées de qualité suffisante qui n'auront pas reçu de financement dans le cadre de cette ronde pendant une période maximale de 12 mois pour des possibilités de financement futures, à condition que les candidats lui en donnent la permission.

8. Demandes de renseignements

Un webinaire, organisé en anglais et en français, aura lieu le 28 juin 2021 à 7 h 30 (HAE) pour répondre aux questions sur cet appel à propositions. Les questions doivent être soumises à l'avance. La date limite de soumission des questions pour le webinaire est le 25 juin 2021. Pour assister au webinaire, [veuillez vous inscrire à l'avance \(https://forms.gle/ZYFJP4M9DM4Kegkg6\)](https://forms.gle/ZYFJP4M9DM4Kegkg6). Seules les personnes qui s'inscrivent auront accès à la plateforme de webinaire.

Les demandes de renseignements qui touchent tous les candidats seront affichées de manière anonyme sur le [site Web de la FAQ sur l'appel régional du KIX](#). Les candidats sont donc fortement encouragés à consulter régulièrement ce site Web pour y trouver les mises à jour ayant trait au présent appel.

9. Échéancier de l'appel

Activité	Date
Lancement de l'appel	10 juin 2021
Webinaire	28 juin 2021
Date butoir pour la présentation des propositions	23 août 2021

Examen des propositions par le CRDI	Du 25 août au 3 septembre 2021
Examen des propositions par le Groupe d'évaluation indépendant (GEI)	Du 10 au 24 septembre 2021
Les propositions choisies en vue du financement reçoivent les commentaires du GEI et du CRDI, et des modifications sont apportées au besoin.	Octobre 2021
Les candidats présentent à nouveau les propositions modifiées.	Décembre 2021
Approbation des propositions	Janvier 2022

10. Autres considérations

1. En tant que société d'État canadienne, le CRDI est assujéti à la [Loi sur l'accès à l'information](#) du Canada. Par conséquent, le CRDI traitera toutes les propositions reçues en réponse à cet appel à propositions de recherche conformément à ce que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information*, notamment en ce qui concerne l'obligation de communiquer les documents demandés par des membres du public.
2. En présentant une proposition en réponse au présent appel, le candidat consent à ce que les documents qu'il transmet soient divulgués au CRDI et aux examinateurs externes qui participent au processus d'examen et de sélection des propositions. Si la proposition est retenue aux fins de financement, le candidat consent à ce que son nom et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce portant sur les projets choisis. Les propositions non retenues seront détruites dans les 180 jours suivant la date butoir fixée pour la présentation des propositions. Les propositions jugées de grande qualité par le CEI, mais qui ne reçoivent pas de financement dans le cadre de cette ronde, seront retenues pendant un délai supplémentaire de 12 mois, selon les autorisations accordées aux candidats.
3. Les candidats doivent publier les résultats de la recherche dans le domaine public, conformément à la [politique de libre accès](#) du CRDI.

4. Le CRDI se réserve le droit, à sa seule discrétion et en tout temps, de retirer son appui à un projet ou à un bénéficiaire lorsque i) la mise en œuvre d'un projet ii) le suivi d'un projet, ou iii) l'accès à un projet n'est pas possible ou compromettrait la sécurité du personnel, des entrepreneurs ou des personnes affiliées au CRDI. De plus, lorsqu'il est déterminé qu'un projet ou la participation d'un établissement ou d'une personne violerait ou pourrait raisonnablement violer des lois, des sanctions ou d'autres obligations auxquelles le CRDI ou le candidat doit se conformer, le soutien au projet peut être refusé ou retiré.

5. Exigences en matière d'autorisation des pays concernés : Le CRDI a conclu des accords généraux de coopération scientifique et technique avec un certain nombre de gouvernements. Ces accords établissent le cadre de la coopération entre le CRDI et ces pays en définissant les droits et les obligations tant du CRDI que des gouvernements des pays concernés. Ainsi, conformément à ces accords, l'institution candidate pourrait devoir obtenir l'autorisation du pays concerné avant de recevoir des fonds du CRDI. Cette exigence ne s'applique qu'aux propositions retenues. Le CRDI se réserve le droit de ne pas financer un projet retenu si l'autorisation du pays concerné n'est pas obtenue dans les six mois suivant l'annonce officielle de l'approbation du projet par le CRDI, car cela mettrait en péril la réalisation de l'initiative en temps opportun.

11. Information générale sur le PME et le CRDI

Le PME est un partenariat de diverses parties prenantes et une plateforme de financement visant à renforcer les systèmes éducatifs dans les pays en développement afin d'augmenter considérablement le nombre d'enfants qui fréquentent l'école et s'instruisent. Il aide les gouvernements des pays en développement à élaborer des plans de bonne qualité pour le secteur éducatif. De plus, le PME mobilise des fonds auprès de sources publiques et privées dans le monde entier, et encourage les partenaires de pays en développement à fournir un financement national suffisant pour l'éducation de base. Enfin, il permet aux pays en développement de relever les défis communs liés à l'éducation en apprenant les uns des autres, en renforçant les capacités techniques, et en accédant à la meilleure expertise technique.

Le CRDI est une société d'État canadienne qui travaille en collaboration avec des chercheurs de pays en développement afin que ceux-ci trouvent leurs propres solutions en vue de créer des sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères. Il y parvient en fournissant aux chercheurs de ces pays des ressources financières, des conseils et de la formation afin de les aider à trouver des solutions aux problèmes locaux; en promouvant l'échange de connaissances avec les décideurs, les chercheurs et les collectivités du monde entier; et en favorisant l'éclosion de nouveaux talents au moyen de bourses de recherche et de prix.

Annexe A

Liste des pays membres du PME dans la région Afrique 19 du KIX.

Érythrée

Éthiopie

Gambie

Ghana

Kenya

Lesotho

Libéria

Malawi

Mozambique

Nigéria

Rwanda

Sierra Leone

Somalie

Soudan du Sud

Tanzanie

Ouganda

Zambie

Zimbabwe